

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 27 juin 2014  
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15  
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15  
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge  
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15  
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

### EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Démarche de globalisation des financements - Contrat de prêt global n° 1 du 30 octobre 2012 - Réitération de la garantie accordée à AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de la période du 1er novembre 2012 au 30 avril 2014 - Décision - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la démarche de globalisation des financements proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 28 septembre 2012, a décidé :

- d'une part, par délibération n° 2012/0647, de signer avec AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, une convention financière pluriannuelle de 420.712.000 € pour la période 2012-2016 ;
- d'autre part, par délibération n° 2012/0646 et dans le cadre de la convention financière pluriannuelle susvisée, d'accorder sa garantie au même Organisme, au titre d'un premier contrat de prêt global de 81.409.784,68 € pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2014.

En outre, le Conseil de Communauté s'est engagé, au terme de ce premier contrat de prêt global, à réitérer sa garantie par une délibération actant les opérations financées, les montants exacts et les caractéristiques financières des lignes de prêt de la période, qui auront été réellement exercées par AQUITANIS.

La Caisse des Dépôts et Consignations demande aujourd'hui qu'il soit procédé à cette réitération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

.../...

Le Conseil de Communauté,

- Vu l'article L 5111.4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- ENTENDU le rapport de présentation ;
- CONSIDERANT que la demande précitée formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations s'inscrit dans le cadre de l'article 6.2 du premier contrat de prêt global signé le 30 octobre 2012 par la Caisse des Dépôts et Consignations, AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

## DECIDE

### **Article 1 :**

Conformément au contrat de prêt global sus visé, Aquitanis a exercé auprès de la CDC, au cours de la période courant du 01/11/2012 au 30/04/2014, les lignes de prêts suivantes :

### **Opérations financées :**

Ligne de prêt 1235495 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Avenue Nancel Pénard Croix de Poujeau 2 - Pessac	20
Construction	Rue Raymond Lavigne Résidence Botanica - Bordeaux	5
Construction	Avenue Blaise Pascal Le Hameau Cérillan - St Médard en Jalles	7
Construction	Avenue Paul Emile Victor Résidence Les Boréales-Pessac	42
Acquisition-amélioration	4 place Saint Projet - Bordeaux	6
Acquisition-amélioration	8 Rue des Allamandiers - Bordeaux	3
VEFA	Avenue Blaise Pascal Le Hameau Cérillan - St Médard en Jalles	14
VEFA	Rue des alisiers Clos des alisiers - Eysines	18
VEFA	Rue Lamartine Les Jardins de Marsillon – Ambarès et Lagrave	17

.../...

Ligne de prêt 1235496 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Avenue Nancel Pénard Croix de Poujeau 2 - Pessac	20
Construction	Rue Raymond Lavigne Résidence Botanica - Bordeaux	5
Construction	Avenue Blaise Pascal Le Hameau Cérillan - St Médard en Jalles	7
Construction	Avenue Paul Emile Victor Résidence Les Boréales - Pessac	42
Acquisition-amélioration	4 place Saint Projet - Bordeaux	6
Acquisition-amélioration	8 Rue des Allamandiers - Bordeaux	3
VEFA	Avenue Blaise Pascal Le Hameau Cérillan - St Médard en Jalles	14
VEFA	Rue des alisiers Clos des alisiers - Eysines	18
VEFA	Rue Lamartine Les Jardins de Marsillon – Ambarès et Lagrave	17

Ligne de prêt 1250469 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Chemin du Chay Est Résidence Germignan - Le Taillan	8
Construction	Rue du Luc Résidence Kanopé- Pessac	25
Construction	Rue Delmestre Résidence Lionel Lhomme - St Médard en jalles	8
VEFA	9 Cité Tirepois Résidence Valparaiso - Bordeaux	9
VEFA	Avenue du Chut Résidence Les allées de Ravel - Mérignac	15
VEFA	Avenue de la Somme Résidence Les jardins de Flore - Mérignac	14

Ligne de prêt 1250475 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Chemin du Chay Est Résidence Germignan - Le Taillan	8
Construction	Rue du Luc Résidence Kanopé- Pessac	25
Construction	Rue Delmestre Résidence Lionel Lhomme - St Médard en jalles	8
VEFA	9 Cité Tirepois Résidence Valparaiso - Bordeaux	9
VEFA	Avenue du Chut Résidence Les allées de Ravel - Mérignac	15
VEFA	Avenue de la Somme Résidence Les jardins de Flore - Mérignac	14

Ligne de prêt 1256305 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Rue Roger Chaumet Éco-quartier l'Artigon - Pessac	40
Construction	Rue Douat Rce Sylvaneo - Villenave d'Ornon	25
VEFA	Rue des Etrangers Résidence Aelos - Bordeaux	38
VEFA	Les Berges du Lac Résidence Elya - Bordeaux	24

Ligne de prêt 1256306 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Rue Roger Chaumet Éco-quartier l'Artigon - Pessac	40
Construction	Rue Douat Rce Sylvaneo - Villenave d'Ornon	25
VEFA	Rue des Etrangers Résidence Aelos - Bordeaux	38
VEFA	Les Berges du Lac Résidence Elya - Bordeaux	24

Ligne de prêt 1235390 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Acquisition-amélioration	94 Rue Camille Sauvageau - Bordeaux	1
Acquisition-amélioration	14 Rue des Menuts - Bordeaux	1
Acquisition-amélioration	8 Rue des Allamandiers - Bordeaux	1
Construction	Rues Mendès France et 8 mai 1945 Les Cyprès - Cenon	2
Construction	Route de Saint Médard Le jardin des charmes - Saint-Aubin de Médoc	2
VEFA	Rue Lamartine Les jardins du Marsillon – Ambarès et Lagrave	5

Ligne de prêt 1235396 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Acquisition-amélioration	94 Rue Camille Sauvageau - Bordeaux	1
Acquisition-amélioration	14 Rue des Menuts - Bordeaux	1
Acquisition-amélioration	8 Rue des Allamandiers - Bordeaux	1
Construction	Rues Mendès France et 8 mai 1945 Les Cyprès - Cenon	2
Construction	Route de Saint Médard Le jardin des charmes - Saint-Aubin de Médoc	2
VEFA	Rue Lamartine Les jardins du Marsillon – Ambarès et Lagrave	5

Ligne de prêt 1251021 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Chemin du Chay Est Germignan - Le Taillan	2
Construction	Rue du Luc Résidence Kanopé - Pessac	6
VEFA	Avenue du Chut Les Allées de Ravel - Mérignac	4
VEFA	Avenue de La Somme Les Jardins de Flore - Mérignac	6

Ligne de prêt 1251022 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Chemin du Chay Est Germignan - Le Taillan	2
Construction	Rue du Luc Résidence Kanopé - Pessac	6
VEFA	Avenue du Chut Les Allées de Ravel - Mérignac	4
VEFA	Avenue de La Somme Les Jardins de Flore - Mérignac	6

Ligne de prêt 1256315 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
VEFA	Rue des Etrangers Résidence Aelos - Bordeaux	16

Ligne de prêt 1256317 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
VEFA	Rue des Etrangers Résidence Aelos - Bordeaux	16

Ligne de prêt 1235480 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
VEFA	Rue des alisiers Clos des alisiers - Eysines	64
Construction	Rues Mendès France/8 mai 1945 ANRU - Cenon	35
VEFA	Route de Saint Médard Les jardins de Cante Perdrix - Saint Aubin de Médoc	16

Ligne de prêt 1235483 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
VEFA	Rue des alisiers Clos des alisiers - Eysines	64
Construction	Rues Mendès France/8 mai 1945 ANRU - Cenon	35
VEFA	Route de Saint Médard Les jardins de Cante Perdrix - Saint Aubin de Médoc	16

Ligne de prêt 1251004 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Rue Rosa Parks Ilots 9 à 11 Résidence Rosa Parks - Floirac	21
VEFA	Route de Latresne Résidence Les Terrasses de Garonne - Bouliac	4
VEFA	ZAC des Quais Ilot 1 Résidence Les Promenades - Floirac	29
VEFA	Clairière de Flore Ilot 8 Résidence Magdalena - Floirac	10

Ligne de prêt 1251009 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Rue Rosa Parks Ilots 9 à 11 Résidence Rosa Parks - Floirac	21
VEFA	Route de Latresne Résidence Les Terrasses de Garonne - Bouliac	4
VEFA	ZAC des Quais Ilot 1 Résidence Les Promenades - Floirac	29
VEFA	Clairière de Flore Ilot 8 Résidence Magdalena - Floirac	10

Ligne de prêt 1260757 – Construction:

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Rue Rosa Parks Ilots 12 - 14 - 15- Résidence Rosa Parks Tranche 2 - Floirac	15
VEFA	Éco-quartier de l'Artigon - Av Montesquieu - Ilot F - Pessac	21

Ligne de prêt 1260758 – Foncier :

Type d'opération	Nom et adresse des opérations	Nombre de logements
Construction	Rue Rosa Parks Ilots 12 - 14 - 15- Résidence Rosa Parks Tranche 2 - Floirac	15
VEFA	Éco-quartier de l'Artigon - Av Montesquieu - Ilot F - Pessac	21

## **Caractéristiques des lignes de prêts :**

### **Ligne de prêt n° 1235495 : PLUS Foncier – Index Livret A**

Montant ..... 3 157 542,00 €uros,  
soit , Trois millions cent cinquante-sept mille cinq cent quarante-deux €uros  
Durée totale .....50 ans  
Périodicité des échéances ...Annuelle  
Différé d'amortissement .....néant  
Index.....Livret A  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%  
Modalité de révision .....Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,50%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1235496 : PLUS – Index Livret A**

Montant .....11 214 776,00 €uros  
soit, Onze millions deux cent quatorze mille sept cent soixante-seize €uros  
Durée totale : .....40 ans  
Périodicité des échéances : .Annuelle  
Index.....Livret A  
Différé d'amortissement : .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%  
Modalité de révision .....Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,50%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

.../...

### **Ligne de prêt n° 1250469 : PLUS – Index Inflation**

Montant : 5 907 943,00 €uros

soit, Cinq millions neuf cent sept mille neuf cent quarante-trois €uros

Durée totale .....40 ans

Périodicité des échéances ..Semestrielle

Index.....Inflation \*

Différé d'amortissement .....néant

Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec Intérêts prioritaires

Taux d'intérêt actuariel annuel Taux de l'inflation en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,98%

Modalité de révision .....Double révisabilité limitée

Taux annuel de progressivité (\*\*): 0,00%

Durant la phase d'amortissement, l'Emprunteur aura la faculté de demander à une seule reprise et à titre définitif, la substitution de l'index Inflation par l'index Livret A, augmenté d'une marge de 0,60%

S'il exerce cette faculté, le taux d'intérêt actuariel annuel relatif au nouvel index sera la suivant :

Taux d'intérêt actuariel annuel Taux du Livret A en vigueur à la substitution du taux +0,60%

*(\*) L'index Inflation désigne le taux, exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation en pourcentage sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages, hors tabac, calculé par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques et publié au journal officiel. L'index Inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du livret A.*

*(\*\*) Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation de l'index inflation sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

*La valeur de l'indice applicable aux taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus est 1,20 %.*

### **Ligne de prêt n° 1250475 : PLUS Foncier – Index Livret A**

Montant .....: 3 160 714,00 €uros,

soit, Trois millions cent soixante mille sept cent quatorze €uros

Durée totale .....50 ans

Périodicité des échéances ...Annuelle

Index.....Livret A

Différé d'amortissement .....néant

Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%  
Modalité de révision : Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1256305 : PLUS – Index Livret A**

Montant .....: 10 576 749,00 €uros,  
soit, Dix millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quarante-neuf €uros  
Durée totale .....40 ans  
Périodicité des échéances ...Annuelle  
Index .....Livret A  
Différé d'amortissement .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%  
Modalité de révision : Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1256306 : PLUS Foncier– Index Livret A**

Montant ..... 4 462 596,00 €uros,  
soit , Quatre millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize €uros  
Durée totale .....50 ans  
Périodicité des échéances ...Annuelle  
Index .....Livret A  
Différé d'amortissement .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%  
Modalité de révision : Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

**Ligne de prêt n° 1235390 : PLAI – Index Livret A**

Montant ..... 922 620,00 Euros,  
soit , Neuf cent vingt-deux mille six cent vingt Euros  
Durée totale : .....40 ans  
Périodicité des échéances : .Annuelle  
Index .....Livret A  
Différé d'amortissement : .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt - 0,20%  
Modalité de révision .....Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,50%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

**Ligne de prêt n° 1235396 : PLAI Foncier – Index Livret A**

Montant ..... 237 344,00 Euros,  
soit : Deux cent trente-sept mille trois cent quarante-quatre Euros  
Durée totale .....50 ans  
Périodicité des échéances ...Annuelle  
Différé d'amortissement .....néant  
Index .....Livret A  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt - 0,20%  
Modalité de révision .....Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,50%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1251021 : PLAI – Index Livret A**

Montant ..... 1 063 838,00 €uros,  
soit , Un million soixante-trois mille huit cent trente-huit €uros  
Durée totale : .....40 ans  
Périodicité des échéances : .Annuelle  
Index .....Livret A  
Différé d'amortissement : .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt - 0,20%  
Modalité de révision .....Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1251022 : PLAI Foncier – Index Livret A**

Montant ..... 544 605,00 €uros,  
soit , Cinq cent quarante-quatre mille six cent cinq €uros  
Durée totale : .....50 ans  
Périodicité des échéances : .Annuelle  
Index .....Livret A  
Différé d'amortissement : .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt - 0,20%  
Modalité de révision .....Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

.../...

### **Ligne de prêt n° 1256315 : PLAI – Index Livret A**

Montant ..... 1 028 676,00 €uros,  
soit , Un million vingt-huit mille six cent soixante-seize €uros  
Durée totale : .....40 ans  
Périodicité des échéances : .Annuelle  
Index .....Livret A  
Différé d'amortissement : .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt - 0,20%  
Modalité de révision .....Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1256317 : PLAI Foncier – Index Livret A**

Montant ..... 520 205,00 €uros,  
soit , Cinq cent vingt mille deux cent cinq €uros  
Durée totale .....50 ans  
Périodicité des échéances ...Annuelle  
Index .....Livret A  
Différé d'amortissement .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt - 0,20%  
Modalité de révision : Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1235480 : PLUS CD – Index Livret A**

Montant ..... 7 345 210,00 €uros,  
soit , Sept millions trois cent quarante-cinq mille deux cent dix €uros  
Durée totale : .....40 ans  
Périodicité des échéances : .Annuelle  
Index .....Livret A  
Différé d'amortissement : .....néant

Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%

Modalité de révision .....Double révisabilité limitée

Taux annuel de progressivité (\*) 0,50%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1235483 : PLUS CD Foncier – Index Livret A**

Montant ..... 2 057 756,00 Euros,

soit , Deux millions cinquante-sept mille sept cent cinquante-six Euros

Durée totale : .....50 ans

Périodicité des échéances : .Annuelle

Index .....Livret A

Différé d'amortissement : .....néant

Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%

Modalité de révision .....Double révisabilité limitée

Taux annuel de progressivité (\*) 0,50%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1251004 : PLUS CD – Index Inflation**

Montant ..... 6 500 353,00 Euros,

soit , Six millions cinq cent mille trois cent cinquante-trois Euros

Durée totale .....40 ans

Périodicité des échéances ..Semestrielle

Index .....Inflation \*

Différé d'amortissement .....néant

Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec Intérêts prioritaires

Taux d'intérêt actuariel annuel Taux de l'inflation en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,98%

Modalité de révision .....Double révisabilité limitée

Taux annuel de progressivité (\*\*): 0,00%

Durant la phase d'amortissement, l'Emprunteur aura la faculté de demander à une seule reprise et à titre définitif, la substitution de l'index Inflation par l'index Livret A, augmenté d'une marge de 0,60%

S'il exerce cette faculté, le taux d'intérêt actuariel annuel relatif au nouvel index sera la suivant :

Taux d'intérêt actuariel annuel    Taux du Livret A en vigueur à la substitution du taux  
+0,60%

*(\*) L'index Inflation désigne le taux, exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation en pourcentage sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages, hors tabac, calculé par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques et publié au journal officiel. L'index Inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du livret A.*

*(\*\*) Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation de l'index inflation sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

*La valeur de l'indice applicable aux taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus est 1,20 %.*

### **Ligne de prêt n° 1251009 : PLUS CD Foncier – Index Livret A**

Montant ..... 1 545 249,00 €uros,

soit , Un million cinq cent quarante-cinq mille deux cent quarante-neuf €uros

Durée totale .....50 ans

Périodicité des échéances ...Annuelle

Index .....Livret A

Différé d'amortissement .....néant

Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%

Modalité de révision : Double révisabilité limitée

Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1260757 : PLUS CD – Index Livret A**

Montant ..... 2 833 801,00 Euros,  
soit , Deux millions huit cent trente-trois mille huit cent un Euros  
Durée totale .....40 ans  
Périodicité des échéances ... Annuelle  
Index ..... Livret A  
Différé d'amortissement .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%  
Modalité de révision : Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

### **Ligne de prêt n° 1260758 : PLUS CD Foncier – Index Livret A**

Montant ..... 1 457 481,00 Euros,  
soit , Un million quatre cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-un Euros  
Durée totale .....50 ans  
Périodicité des échéances ... Annuelle  
Index ..... Livret A  
Différé d'amortissement .....néant  
Profil d'amortissement .....Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés  
Taux d'intérêt actuariel annuel (\*)Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet de la ligne de prêt +0,60%  
Modalité de révision : Double révisabilité limitée  
Taux annuel de progressivité (\*) 0,00%

*\*Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0%.*

## **Article 2**

La Communauté urbaine de Bordeaux accorde de façon irrévocable et sans condition sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de toutes sommes dues au titre des lignes de prêts visées à l'article 1 et prend acte des caractéristiques financières auxquelles elles ont été exercées au vu des tableaux d'amortissement émis à chaque ligne de prêt.

Le présent engagement de garantie est consenti pour une durée expirant après le complet remboursement des sommes dues au titre des lignes de prêts visées à l'article 1. En conséquence, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage, pendant toute la durée des lignes de prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des lignes de prêts.

Dans l'hypothèse où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles (en capital, intérêts, indemnités, pénalités ou commissions) au titre de ses engagements contractuels, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement, en son lieu et place, sur simple notification par lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2316 du code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JUILLET 2014**

**PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2014**

M. PATRICK BOBET